

Compte rendu de séance

## Réunion de Bureau

Lundi 7 novembre 2022 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

P= présent

Exc = excusé

Abs = absent

### Présents

|                        |   |
|------------------------|---|
| Etienne Rougeaux       | P |
| Virginie Pate          | P |
| Alain Bigueur          | P |
| Paulette Giancatarino  | P |
| Philippe Brochet       | P |
| Sandra Hählen          | P |
| Stéphane Ramaux        | P |
| Jean Marie Truchot     | P |
| Jean Baptiste Chevanne | P |
| Christian Vuillet      | P |
| Jean Théry             | P |

### Pour avis technique

|               |   |
|---------------|---|
| Rémi Gauthier | P |
| Julie Camelot | P |
| Thomas Millet | P |

### Ordre du jour

- Politique RH
  - Projet d'administration
  - Assurance du personnel
  - Prévoyance et santé
- Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire
- Examen du bulletin n°17
- Questions diverses

## 1. Politique RH

### 1.1. Projet d'administration

Le projet d'administration est un document rédigé qui définit la manière dont s'organisent les services sur le terrain pour répondre à la commande politique.

Il a été lancé avec le bureau en octobre 2021. Tous les agents ont ensuite été associés. Un premier séminaire de lancement a été organisé en novembre 2021. A la suite de ce séminaire, un travail a été conduit jusqu'en mai 2022 en différentes étapes, associant l'ensemble des agents par services et/ou métiers.

Des vidéos ont été produites par services pour présenter les différents services de la collectivité.

Un second séminaire a été organisé en juin 2022, avec un travail organisé en ateliers sur différentes thématiques.

Un premier document a été rédigé et sera présenté d'ici fin décembre à l'ensemble des agents, intercommunaux et mutualisés.

### ***Présentation du document rédigé***

Le développement du projet d'administration s'inscrit dans un contexte post-covid, de forte croissance du personnel et de mutualisation du personnel, mutualisation qui est une spécificité locale qu'il convient d'intégrer au projet.

Une partie du document est dédiée aux valeurs portées par la collectivité :

- L'importance de la relation humaine individuelle ; bienveillance, empathie, entraide ;
- Le sens du service public ; notamment l'attachement à la proximité ;
- L'autonomie sur son poste ; qui facilite la créativité et l'inventivité ;
- La réponse aux attentes des élus.

La partie suivante est dédiée au projet proprement dit organisé autour de 4 grands objectifs :

- Une communauté à l'écoute des usagers et des besoins des habitants ; il s'agira notamment de travailler la question de l'évaluation des politiques publiques par le prisme des bénéficiaires ;
- Une communauté garante d'une réelle mutualisation : révision de la charte de mutualisation, développement des services de remplacements ;
- Une communauté qui prend appui sur ses ressources : l'idée est de structurer l'existant : bilan annuel par service, projet de service ;
- Une communauté de qui s'engage auprès de ses agents ; Procédure en cas d'agression, révision du document unique, remise en place de temps conviviaux.

Le projet se décline ensuite en fiches actions qui sont toutes structurées de manière identique.

Le projet d'administration vient bien compléter la stratégie 2020 2026.

Le second point intéressant est le volet « culture commune/valeurs communes » malgré la diversité des métiers.

Le troisième point positif est ce que l'on met derrière la notion de service public : c'est une vraie valeur ajoutée pour la partie RH, le projet d'administration donne le cadre.

Il faut maintenant accompagner les agents pour qu'ils intègrent cette logique de culture commune.

Le projet d'administration constitue un outil de management moderne.

### **1.2. Assurance statutaire**

La CCVA a contractualisé avec SOFAXIS, intermédiaire de la CNP, qui couvre les risques principaux des fonctionnaires (maladie, accident du travail, etc...). Nous sommes aujourd'hui à un taux de 4,76%, ce qui correspond à 77 000€ de dépenses pour la CCVA.

Suite au COVID, CNP envisage des pertes par anticipation. Sur le contrat du centre de gestion du Jura auquel nous sommes rattaché, la CNP anticipe un déficit de 500 000€. A titre conservatoire, la totalité des contrats au niveau national a été résilié, et de nouvelles négociations se sont engagées avec les collectivités. Pour 2023, nous passons à 5,14%, faisant passer à 87 000€, soit une hausse de 8%. La situation est plutôt favorable pour nous pour plusieurs raisons, et nous constatons ici que la mutualisation joue pleinement son rôle :

- Certains centres de gestion ont pris une augmentation de 500% par CNP.
- Les petites communes de manière individuelle prennent 25% ;
- Certaines communes risquaient de se retrouver sans assurance (un arrêt de travail longue durée dans une petite commune peut avoir une grosse incidence en matière de remboursement)
- La CCVA déclare 1 600 000€ de salaire brut, dont 1 million pour les agents intercommunaux. La sinistralité est essentiellement sur l'enfance. D'un côté les communes sont protégées car n'ont pas été résiliées, de l'autre la CCVA a été protégé avec la sinistralité des agents enfance qui a été amortie par la mutualisation.

### **1.3. Elections professionnelles**

Les élections professionnelles auront lieu le 8 décembre pour les 3 pans de la fonction publique.

Il s'agit d'élections :

- Pour la CAP du centre de gestion dédiée aux fonctionnaires titulaires, qui ne donne des avis que sur ce qui est négatif à l'agent, avec une fusion des 3 catégories ;
- Pour la CCP qui concerne les contractuels, avec une fusion également des 3 catégories ;
- Pour le CST qui fusionne le CT et le CHSCT, et qui est propre à la communauté de communes du fait du nombre d'agents

Les élections se déroulent par correspondance pour les agents extérieurs au siège et sur place pour le personnel du siège.

La CFDT a déposé une liste de candidats qui est conforme au protocole paritaire.

Le 15 novembre, le personnel présent sur la liste va mettre sous pli.

Le CST doit être une instance de travail sur les sujets.

#### **1.4. Prévoyance et complémentaire**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il y aura obligation de proposer une prévoyance : la communauté de communes met déjà en place la participation employeur sur ce point.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il y aura obligation de mettre en place une participation sur la protection sociale complémentaire. La participation est arrêtée par décret pour les agents de l'Etat. La question est de savoir si l'on anticipe en mettant en place une participation dès 2023 ou si l'on attend la dernière échéance. Le bureau est plutôt favorable à anticiper

Il est essentiel que tout le monde ait une mutuelle. Le sujet sera abordé en conférence des maires. L'enjeu principal est la prévoyance en cas d'arrêt maladie.

## **2. Examen de l'ordre du jour du conseil communautaire**

Le bureau examine l'ordre du jour du conseil communautaire.

Une information sera donnée en conseil communautaire sur l'évolution des effectifs scolaires sur le Val d'Amour.

La motion de l'AMF relative à la hausse des coûts de l'énergie sera proposée au vote. Sur ce sujet de la hausse de l'énergie, la maison de santé reste un point noir en matière pour 2023. On estime que le montant de la facture passerait de 20 000€ en 2022 à un peu plus de 65 000€ en 2023.

Il sera proposé une augmentation des loyers du Relais d'Entreprises qui tient compte de la hausse des coûts de l'énergie.

## **3. Sommaire du bulletin d'information de décembre**

Le bulletin est orienté service public et associatif

## **4. Questions diverses**

### **Demande de financement au titre du FSE**

Une nouvelle demande de subvention au titre du Fonds social européen (FSE + 2021 – 2027) doit être effectuée auprès de la DREETS pour la poursuite du projet de GPECT sur la période 2022 – 2023.

Le bureau, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Valide le budget prévisionnel ci-dessous :

| Dépenses prévisionnelles                                 |                     | Recettes prévisionnelles              |                     |
|--|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Total des dépenses de personnel                          | 83 050,38 €         | Subvention FSE (taux forfaitaire 40%) | <b>69 762,32 €</b>  |
|  |                     | Subvention Région                     | 30 000,00 €         |
| Autres coûts = forfait 40% sur les dépenses de personnel | 33 220,15 €         | Subvention DREETS                     | 10 000,00 €         |
|  |                     | Autofinancement                       | 6 508,21 €          |
| <b>Total éligible FSE+</b>                               | <b>116 270,53 €</b> | <b>Total recettes</b>                 | <b>116 270,53 €</b> |

### **Puits de captage**

Le puits de captage de Ounans alimente le syndicat des eaux Arbois Poligny. Seules deux communes du Val d'Amour sont alimentées.

Lors de la prise de compétence, les réseaux ont été transférés à la communauté de communes mais pas le puits de captage. Ce soir en comité syndical le sujet de la préemption sur l'aire d'alimentation du puits de captage va être posé. Par ailleurs, le syndicat peut décider de contraintes pour les agriculteurs du Val d'Amour. Aussi, la CCVA a tout intérêt à avoir la propriété des équipements.

### **Divers**

Le chalet de Bel Air de Mouchard est vendu.

Il est proposé que la communauté de communes acquiert 24 exemplaires du livre de Jean Pierre Amet pour les communes du Val d'Amour.

Pour faire suite au grave accident qui a eu lieu entre Montbarrey et Santans, une séance de débriefing a eu lieu à l'initiative des pompiers. Le responsable des pompiers de Mont sous Vaudrey souhaite proposer ce type de débriefing lors de gros accidents sur les communes concernées.

**La séance est levée à 20h00**

**Le Président**

**Etienne Rougeaux**